



Accident de travail, pas de reaction

Par **juliendu73**, le **08/11/2011 à 19:22**

Bonjour,
voici mon pb,
j'ai eu le 14/10/11 un accident de chantier, arrachement de la dernière phalange du majeur de la main gauche. cela m'a valu une amputation et une greffe de peau (30point de suture)
mes collègues n'ont pas appelé les secours, m'ont dit d'aller a pieds a une permanence médicale avec un collègue qui avait sur lui l'autre partie de mon doigt.
l'enquête a été faite sans mon avis et ce plus d'une semaine après l'accident.
tout les organismes qui aurait du être avertie ne l'on pas été hors mis l'assurance.
qu'en pensez vous?

Par **pat76**, le **08/11/2011 à 19:41**

Bonjour

Votre employeur n'a pas avisé l'inspection du travail?

Votre accident est dû à un manque de sécurité de votre part?

Vous avez-eu des nouvelles de votre employeur?

Par **juliendu73**, le **08/11/2011 à 20:36**

alors déjà merci de m'avoir lu,
non se n'est pas un manque d'attention de ma part vu la configuration du chantier (camion avec 10% de pente et de plus en devers sur le trottoir, arrachement du doigt lors du retrait de la chaîne qui tenait l'objet à décharger).
la boîte n'a prévenu personne, c'est moi qui ai prévenu les organismes. j'ai même appris que la direction des travaux n'était tjs pas au courant 3 sem après l'accident.
moi je suis convoqué ce vendredi avec le patron de la boîte.

Par **pat76**, le **09/11/2011** à **15:47**

Bonjour

Revenez sur le forum nous donner le résultat suite à la convocation.

Nous vous indiquerons les textes à opposer à votre employeur en cas de litige.

Quant à certains de vos collègues, leur réaction n'a pas été celle d'une équipe soudée.

Vous êtes convoqué à l'inspection du travail?

Vous avez eu des témoignages écrits relatant l'accident?

Par **juliendu73**, le **09/11/2011** à **15:50**

non aucune autre convocation,
la seule chose que je sais c'est que la boîte veut me mettre dehors car j'ai osé prévenir moi même les organismes qui devaient être au courant

Par **pat76**, le **09/11/2011** à **15:57**

Rebonjour

C'est l'employeur qui vous convoque à un entretien préalable?

Avez-vous pris un rendez-vous avec l'inspection du travail?

Par **juliendu73**, le **09/11/2011** à **16:04**

oui c'est l'employeur qui me convoque, moi je leur ai juste demandé le compte rendu de l'enquête (qui a été faite sans moi et ce plusieurs jours après l'accident), mais ils ne veulent pas me l'envoyer.

l'inspection m'a dit qu'il y a de la non assistance a personne en danger, mise en danger de la vie d'autrui, non respect du reglement de securité

Par **pat76**, le **09/11/2011** à **17:56**

Rebonjour

Vous êtes toujours en arrêt en ce moment? Vous avez vu le médecin conseil de la sécurité sociale?

Vous avez des délégués du personnel dans l'entreprise?

Votre employeur vous convoque à un entretien préalable avant licenciement?

Qu'indique le contenu de la lettre?

D'après les propos de l'inspection du travail, vous pourriez déposer plainte auprès du procureur de la république contre votre employeur et par ricochet contre vos collègues qui ne vous ont pas assisté.

Vous devriez prendre contact avec un syndicat pour vous faire aider.

Par **juliendu73**, le **27/11/2011** à **20:20**

bonsoir a tous,

alors voici les dernières nouvelles...

(je rappel juste que l'accident à eu lieu le 14/10/2011 à 8h30, phalange du majeur arraché, personne n'a appelé les secours, chef de chantier secouriste présent sur les lieux, accompagner à pieds a une permanence ou les soins n'ont pu être donné, conduit en taxi aux urgences pr une greffe, 11h la boite n'est tjs pas au courant. une semaine plus tard l'inspection des accidents de chantier tjs pas au courant, 3 semaine après l'accident le client ne le savait tjs pas...)

j'ai été convoqué au siège de ma boite le 22/11/2011 pour enfin lire le rapport d'enquête et avoir des explications.

enquête fausse, adresse chantier erroné, ils disent que les premiers soins ont été donné par le chef de chantier (alors qu'il m'a juste indiquer "va a pied a la permanence médicale"), pour eux j'ai une coupure, je n'ai pas eu de perte de sang (pourtant j'ai eu un arrachement de doigt!!!), il font un croquis faux car le camion que je déchargeais était en pente de 10% et en dévers puisqu'à cheval sur le trottoir et eux le dessine à plat, disent que j'ai mis mon majeur gauche dans un crochet ce qui m'aurait provoquer mes blessures alors que mon doigt ne rentre pas dedans physiquement et de plus n'était pas du tout à cette endroit.

bref que du bonheur. de plus on me soutien que mon accident nécessitait pas les secours

qu'en pensez vous?

que dois-je faire?

Par **pat76**, le **28/11/2011** à **18:46**

Bonjour

Vous avez rencontré un inspecteur du travail pour cette affaire?

vous avez pris contact avec un syndicat?

Par **juliendu73**, le **28/11/2011** à **20:39**

je les ai avertie, j'ai rendez vous avec des juristes et des avocats